

Tel : 010/ 81 99 63 – 010/ 81 99 65

Adresse : rue du Château, 13 -1370 JODOIGNE

Conditions pour bénéficier de la réduction :

- Être domicilié dans l'entité de Jodoigne
- Les revenus imposables **cumulés du ménage** doivent être inférieurs à 16.960,22 €

Nom	
Prénom	
Adresse	
Numéro compte bancaire	
Numéro de téléphone	
Adresse mail (en imprimé)	

Documents à annexer : REVENUS DE 2021

- a) – une copie de la fiche de calcul transmise par les contributions directes,
- une copie de la fiche de pension (modèle 281, ...)
- une attestation des revenus perçus en matière de mutuelle,
- une attestation des revenus perçus en matière d'aide sociale,
- tout document permettant d'établir le montant annuel des revenus,
- b) - une copie de la preuve de paiement de la taxe sur l'enlèvement des immondices de l'exercice dont le remboursement est sollicité (taxe 2022)

REMARQUE : La demande est à rentrer avant le 31 décembre 2022.

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné :

Domicilié :

Déclare sur l'honneur que les revenus du ménage sont inférieurs à 16.960,22 €.

J'autorise l'Administration Communale de Jodoigne à vérifier les données de la présente déclaration auprès de l'Administration des contributions directes.

Date :

Signature :